

Compte rendu du conseil d'école élémentaire La Fontaine du vendredi 13 juin 2014

En présence :

Des enseignants de l'école : Mmes Boin-Aurey, Guidoux, Lachot, Lacroix, Darmanin, Darras (remplaçante de Mme Mulot), et MM. Bertel, Da Silva, Dewitte, Laurini, Loyer (directeur de l'école)
De la représentante de la Municipalité, adjointe aux affaires scolaires : Mme Thierry,
Des représentants des parents d'élèves : Mmes Desjonqueres, Guillotte, Jourdain, Julian, Msaddak, Schultz, Douss, Yeremiyew, M, Renault

Etaient Absents et excusés :

Mme Deslaurier : Inspectrice de l'Éducation Nationale

1 Structure prévisionnelle 2014-2015

• **Effectifs**

Aujourd'hui, les effectifs prévus pour la rentrée 2014-2015 sont de 297 élèves sur 11 classes. Ce nombre variera en fonction des arrivées et départ possibles jusqu'à la rentrée.

Pour la rentrée 2014-2015, une ouverture d'une 11^{ème} classe a été actée au niveau départemental.

Le seuil d'ouverture d'une 2^{ème} classe est à 303 élèves, mais ce seuil n'est qu'indicatif et non obligatoire. Il faut savoir que le département de l'Essonne est déficitaire en professeurs des écoles. Pour avoir une ouverture d'une 12^{ème} classe, il faudrait que les effectifs dépassent le seuil d'ouverture de manière conséquente.

Les effectifs seront donc chargés pour les années futures.

• **Mouvement du personnel**

Départs :

- Mme Lacroix
- Mme Darmanin
- M. Loyer

Arrivées :

- M. Bergère remplacera Mme Lacroix

Direction de l'école : aujourd'hui, le poste n'a pas été pourvu au 1^{er} mouvement ; le 2^{ème} mouvement a lieu en juillet.

• **Classe supplémentaire**

Une 11^{ème} classe a donc été actée sur l'élémentaire La Fontaine (et une sur la maternelle Victor Baloche) au niveau départemental.

Cette classe se situera au 2^{ème} étage dans la salle qui servait aujourd'hui de salle de musique.

La municipalité a dégagé 15 000€ pour équiper ces 2 classes supplémentaires (LF et VB). Elle souhaite que les commandes de matériels et de fournitures soient faites rapidement afin que la classe soit équipée et fonctionnelle dès la rentrée.

La dotation financière par élève sera pour l'année 2014-2015 de 40 euros. Elle était cette année de 53 euros.

• **Structure d'école**

Pour la rentrée 2014-2015, les effectifs dans les classes seront répartis comme suit sur la base des 297 élèves comptabilisés aujourd'hui :

- 2 CP à 26 élèves
- 1 CP/CE1 à 22 élèves
- 2 CE1 à 28 élèves
- 2 CE2 à 28 élèves
- 2 CM1 à 29 élèves
- 2 CM2 à 28 élèves

⇒ Les classes seront donc chargées.

- **Médecin scolaire / Maître E / Psychologue scolaire**

- Il n'y a pas de médecin scolaire et il n'y en aura sûrement pas non plus les prochaines années
=>ce manque de structure pose des difficultés aux enseignants en cas d'urgence (PAI, ...); les délais sont beaucoup plus longs et plus astreignants.
- Maître E et psychologue scolaire : suite au courrier des associations de parents d'élèves, des relances des enseignants et de l'implication de l'inspectrice, les postes de maître E et de psychologue scolaire ont été créés ; le problème est que ces postes ne sont pas pourvus à l'heure actuelle.

⇒ Les associations de parents d'élèves referont un courrier à l'inspectrice de l'académie à la rentrée prochaine

- **Problème des locaux**

Les estimations des effectifs dans les prochaines années montrent un pic d'élèves jusqu'en 2015 puis par la suite une baisse des effectifs.

- La municipalité reprend le projet d'agrandissement des écoles qu'elle avait commencé en 2008.
- Projets de la municipalité pour l'agrandissement de l'école élémentaire LF
 - Création d'une nouvelle cuisine centrale au niveau du terrain des « ânes »
 - Agrandissement du réfectoire avec les anciennes cuisines
 - Création de 2 classes supplémentaires au-dessus du réfectoire

Ce projet sera voté lors du prochain conseil municipal du 23 juin afin de lancer les consultations des programmistes et de pouvoir démarrer les travaux d'ici fin 2014 ; les travaux devraient durer de 18 à 24 mois en espérant que les délais d'obtention des permis de construire ne soient pas trop longs.

2 Réforme des rythmes scolaires

La municipalité a demandé en avril un report de l'application du décret pour la rentrée 2015-2016 principalement pour des raisons budgétaires ; la situation financière actuelle (déficit d'1.5M€) ne permet pas de mettre en place les TAP qui nécessiteraient l'embauche d'animateurs supplémentaires, des locaux, ...

Il faut savoir que la mise en place des TAP n'est pas obligatoire.

Au vu des dernières interventions du ministre de l'éducation nationale, le décret s'appliquera de toute manière dans toutes les communes pour la rentrée 2014-2015.

La dérogation demandée par la municipalité a été refusée en date du 06/06/2014, le plan B est d'appliquer l'emploi du temps du département de l'Essonne, avec dans les grandes lignes :

- Ecole le mercredi matin
- Fin des cours à 16h
- Récréation de 16h à 16h30
- Etude de 16h30 à 17h30
- Centre de loisirs pour les enfants n'étant pas récupéré à 17h30.

Si toutefois, la subvention de l'Etat 50€/enfant, destinée aux TAP, était récupérée par la Municipalité, elle serait de toute manière utilisée à bon escient, compte tenu de la situation critique au niveau des écoles.

La municipalité indique qu'un courrier sera envoyé aux parents avant la fin du mois de juin pour expliquer ce que la Municipalité a décidé sur l'application du décret sur les rythmes scolaires.

Les parents d'élèves ont posé la question à la municipalité pour savoir si pendant l'année scolaire 2014-2015, elle réfléchirait à modifier l'emploi du temps afin de permettre la mise en place des TAP ; la municipalité ne s'est pas vraiment prononcée sur ce sujet.

3 Les différents projets de La Fontaine

- **Classe découverte des CE1**

Les CE1 de Mme Boin et M. Dewitte sont partis aux Moussières dans le Jura du 24 au 28 Mars 2014 ; le séjour s'est très bien passé : neige, beau temps ; les enfants ont été très contents de ce séjour.

Financement :

Le budget est toujours prévu pour une année civile.

- Le prix du séjour des CE1 s'élevait à 343€ par élève dont 50% financés par la Mairie.
- Pour l'année 2014, 38k€ étaient prévus ; il reste 11k€ à consommer d'ici la fin de l'année 2014 auxquels il faut déduire les projets de VB.
- Pour l'année 2015, 40k€ est prévu pour les 3 écoles de Wissous
 - o Les enseignants demandent à la Municipalité qu'un prorata de ce budget soit fait en fonction du nombre de classes par groupe scolaire, ce qui serait plus équitable car il y a plus de classes sur LF que sur VB
 - o La municipalité demande à ce que les enseignants désireux d'organiser une classe découverte aient déjà une idée du projet ainsi qu'une estimation du montant
 - o Afin de pouvoir bénéficier de tarifs intéressants, la municipalité va se renseigner auprès des communes avoisinantes pour savoir si Wissous pourrait éventuellement profiter des centres de vacances de ces communes.

- **Les sorties scolaires de fin d'année 2013-2014**

- Vendredi 30 mai : Sortie à Dourdan en forêt : CE2a + CM1b.
- Jeudi 5 juin : zoo de Vincennes pour les CE2b de Mme Lachot et CM1a de M. Da Silva
- Jeudi, vendredi 19/20 juin : zoo de Beauval pour les 2 classes de CP de Mme Lacroix et Mme Darras et la classe de CP/CM2 de Mme Guidoux
- Lundi 23 juin : accrobranche pour les 2 CE1 de Mme Boin et M. Dewitte
- Mardi 24 juin : école du Renne à Grigny (rencontre avec les correspondants) pour les CE2a de M. Laurini et CM1b de M. Bertel
- Jeudi 3 juillet : Visite du musée de la guerre à Meaux pour les CM2 de M. Loyer et les CE1/CM2 de Mme Bescon à l'école Baloche (partenariat entre les deux écoles).

Pour fêter la fin de leur parcours en élémentaire, les CM2 des 2 écoles, LF et VB, ont profité le samedi 24 mai d'une journée à accrobranches de Bruyères le Chatel offerte par la Caisse des écoles ; 43 élèves sur les 63 CM2 ont participé à cette journée qui s'est très bien déroulée ; les enfants en sont ressortis enchantés.

Une calculatrice scientifique leur sera également offerte par la municipalité.

4 Evaluations CM2

Les évaluations de CE1 et CM2 n'existent plus mais l'école élémentaire La Fontaine a été sélectionnée pour tester de nouvelles évaluations CEDRE LES (cycles d'enquêtes disciplinaires réalisées sur un échantillon). Ces évaluations ne concernent que les CM2. Elles étaient prévues au préalable du 10 au 20 juin, puis elles ont été décalées à partir du 17 juin. Le problème est que cette nouvelle méthode d'évaluation peut difficilement être appliquée à l'école par manque de moyens : il faudrait au moins un ordinateur par élève, télécharger plusieurs logiciels ...

En outre, les dates de passation tombent très mal du fait des sorties, kermesse, réunions...

5 Fête de l'école

La fête de l'école se déroulera le mardi 17 juin à partir de 18h ; cette fête a failli être annulée du fait du manque de participants parmi les parents pour tenir les stands de jeux, maquillage, barbecue... Après une relance des enseignants et des parents d'élèves, cette fête aura bien lieu.

Le CTM a prévu de venir assez tôt dans l'après-midi afin d'installer les barnums et tout le matériel nécessaire suivant un plan préparé par l'équipe enseignante.

Les enseignants remercient d'avance chaleureusement l'aide des familles.

6 Point sur les travaux et accidents spécifiques

- **Accident spécifique :**

Le 1^{er} avril, un TNI s'est désolidarisé du mur et est tombé sur le dos de Mme Darmanin qui a été arrêtée quelques temps pour accident du travail.

Suite à cet accident, la municipalité a fait vérifier et refixer au mur tous les TNI de l'école.

- **Point sur les travaux**

La municipalité a déjà été très réactive dans la prise en compte des demandes de travaux des enseignants (fuite dans le SAS vers la maternelle réparée) ; il reste néanmoins des travaux en attente :

- Problèmes d'électricité à traiter en urgence ; en effet, des interrupteurs grésillent et font des étincelles
- Maintenance des fenêtres à prévoir : habillage des fenêtres qui part, poignées des fenêtres qui restent dans les mains,
- Les parents d'élèves ont également demandé, pour des questions d'hygiène avant tout :
 - Un grand ménage des classes au moins une fois par an par une société extérieure pour des questions d'assurance ; en effet, le ménage est fait aujourd'hui par des personnes n'étant pas habilitées à monter sur des chaises ou escabeau, ce qui fait que la poussière sur les mobiliers des classes n'a jamais été faite
 - Un passage au karcher des toilettes à chaque vacance afin de nettoyer les joints du carrelage et permettre d'éliminer au maximum les mauvaises odeurs d'urines.

- **Pause méridienne**

Les parents et les enseignants évoquent la possibilité que les enfants aient des activités encadrées par des animateurs lors du temps du midi, Mme Thierry va se rapprocher du périscolaire pour en discuter. Il est important également que les élèves bénéficient d'un lieu pour se réchauffer pendant l'hiver et pour se protéger de la pluie (agrandissement du préau, tentes rigides, salles...).

M. Loyer regroupera, par ordre de priorité, l'ensemble des travaux à réaliser dans un message vers le CTM avec Mme Thierry en copie.

Séance levée à 20h10.

Représentante des parents FCPE

Directeur d'école

Représentante des parents PEEP

Maire-adjointe aux affaires scolaires